

Rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2022

Rappel de la loi

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités comptant au moins 3500 habitants.

Références :

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

« Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT. »

Il permet au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;*

- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.*

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En cas d'absence du DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action sociale.

Le contexte international et national

La Loi de finances 2022

La loi de finances table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. A ce stade, une hausse de 12 milliards d'euros du budget de l'État est annoncée pour 2022.

L'objectif de dépenses totales de l'État s'établit à près de 495 milliards d'euros.

Les prévisions sur la croissance et le déficit public.

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

- La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de + 4% (après un fort rebond de 6,7 % en 2021).
- La reprise économique va permettre au déficit public de se résorber un peu plus que prévu et le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021.

Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise.

- Par ailleurs, la baisse du taux des prélèvements obligatoires se poursuit. Ce taux, qui représentait 45,1% du PIB en 2017, s'établira à 43,5% en 2022.

Les principales mesures de la loi de Finances 2022 de l'État en lien avec les collectivités :

- La mise en œuvre du "*Plan de relance*", avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi, par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.
- Ce budget poursuit et accélère la transition écologique avec notamment le développement des énergies renouvelables.
- Le budget de la prévention des risques naturels majeurs sera porté à 235 millions d'euros en 2022, contre 137 millions en 2017.
- Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également prolongées :

- financement de la revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux (coût de 2,4 milliards en 2022) ;
 - déploiement, en vue de sa généralisation, du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes en séjour de cohésion qui seront accompagnés en 2022 ;
 - crédits pour l'accueil d'au moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
 - reconduction du dispositif Pass'Sport pour 2022.
 - prolongation de six mois, jusqu'en juin 2022, de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans).
- En matière sociale, la recentralisation du financement du RSA sera expérimentée pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires.
- La loi de finances 2022 a été amendée pour favoriser plusieurs mesures :
- le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, via un « plan France 2030 », consacré aux filières d'avenir et innovantes, comme l'hydrogène ou les biotechnologies.
 - la création d'un contrat d'engagement pour les jeunes, destiné aux moins de 26 ans sans emploi ou formation.
- Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues :
- la taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.
- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passera à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018 dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Le contexte local

COMMUNE DE MONTFERRIER SUR LEZ

Au regard des critères budgétaires, nous pouvons affirmer que la situation financière de la commune est saine.

Les résultats tant en fonctionnement, qu'en investissement sont positifs.

Cela va nous permettre de financer les nouveaux investissements prévus au budget de cette année et au plan pluriannuel.

Pour la première fois en 2021 nous avons été assujettis à la pénalité pour insuffisance de logements sociaux pour un montant de 103 932 €. Afin de pallier cette nouvelle dépense le taux du foncier bâti été augmenté de 2 points en 2021.

Il est à noter que les taux d'imposition n'avaient pas varié depuis 16 ans (2005).

Les liens entretenus avec la Métropole et son Président, au travers de réunions de travail et de contacts très réguliers, nous ont permis d'obtenir d'importants investissements, en cours ou à venir :

- Travaux d'élargissement du Pont du Lez avec création d'une voie verte,
- Projet en cours de pistes cyclables sur la commune,
- Réaménagement de la déchetterie,
- Changement des candélabres sur toute la commune, mise en place d'éclairages LED et baisse d'intensité la nuit dans certains quartiers.

A - Les orientations pour le DOB 2022

Le projet de budget 2022 s'inscrit dans le prolongement des précédents exercices.

1 - Fonctionnement :

- la volonté de maintien et de développement des services à la population,
- l'accompagnement de la croissance démographique de la commune,
- la maîtrise des dépenses qui seront néanmoins marquées par le retour de l'inflation et la hausse des prix de l'énergie,
- la volonté de contenir la pression fiscale en maintenant les taux d'imposition,
- la réalisation progressive de programmes de logements sociaux visant à réduire les pénalités SRU acquittées par la commune.

2 - Investissement :

Cette année verra la concrétisation des projets travaillés en 2021 avec l'amélioration du service rendu aux administrés dans les domaines culturel, scolaire, sportif et dans l'environnement urbain de la commune.

B - Analyse financière de 2021

Cette année encore, les recettes et dépenses de la commune ont été impactées par la crise sanitaire.

Nombre de manifestations prévues n'ont pu avoir lieu. Les activités des associations, des écoles et du service jeunesse ont été fortement réduites.

1 - La section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement = Recettes - dépenses

L'excédent de fonctionnement ressort à **2.069.462,84 €**. Ce résultat intègre l'excédent de l'année précédente.

Après déduction de ce report l'épargne brute dégagée s'élève à **383.593,61 €** et représente le résultat de l'exercice écoulé

Epargne nette = Epargne brute – remboursement du capital des emprunts

L'épargne nette ressort à **352.193,61 €**.

Marge d'autofinancement = Epargne nette + Amortissements

La marge d'autofinancement s'élève à **475.399,61 €**.

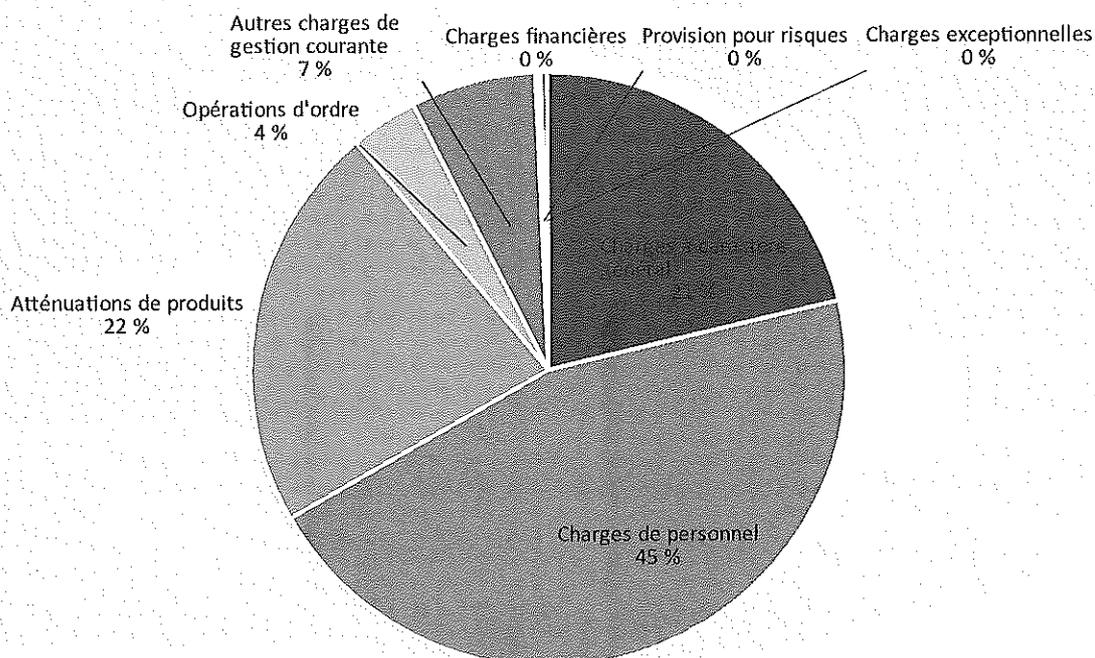
Elle va permettre de financer en partie les investissements.

1–1 Les charges de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Commentaires
011	Charges à caractère général	Permet de financer le fonctionnement des services (fluides, achats, assurances, entretien du patrimoine...)
012	Charges de personnel et frais assimilés	Charges relatives à la masse salariale (y compris les charges sociales et patronales)
65	Autres charges de gestion courante	Indemnité des élus, contingents, subventions aux associations...
66	Charges financières	Coût de l'emprunt prêté
67	Charges exceptionnelles	Subventions exceptionnelles
042	Dotations aux amortissements et provisions	Dépréciation de l'actif - Comptabilisation des risques

Charges de fonctionnement	2021	%
Charges à caractère général	709 095	21,31
Charges de personnel	1 511 226	45,42
Atténuations des produits	738 102	22,18
Opérations d'ordre	123 206	3,70
Autres charges de gestion courante	225 823	6,78
Charges Financières	4 378	0,13
Charges exceptionnelles	10 291	0,31
Dot aux amortissements et provisions	5 000	0,15
Total	3 327 123	

Charges de fonctionnement



➤ Les attributions de compensation (AC)

Suite aux transferts de compétences, principalement la voirie, nous reversons chaque année **634.861 €** à la Métropole.

Cette somme se décompose en :

- Neutralisation du transfert de la taxe professionnelle pour **249.875 €**
- Transfert nouvelles compétences en fonctionnement pour **384.986 €**
(dont 289.908 € pour le fonctionnement et 97.078 € pour les travaux d'investissement)

Afin de pouvoir augmenter les investissements réalisés sur la commune par la Métropole, nous versons une somme de **37.506 €** supplémentaire. La Métropole abonde, sous forme de fonds de concours, un montant identique.

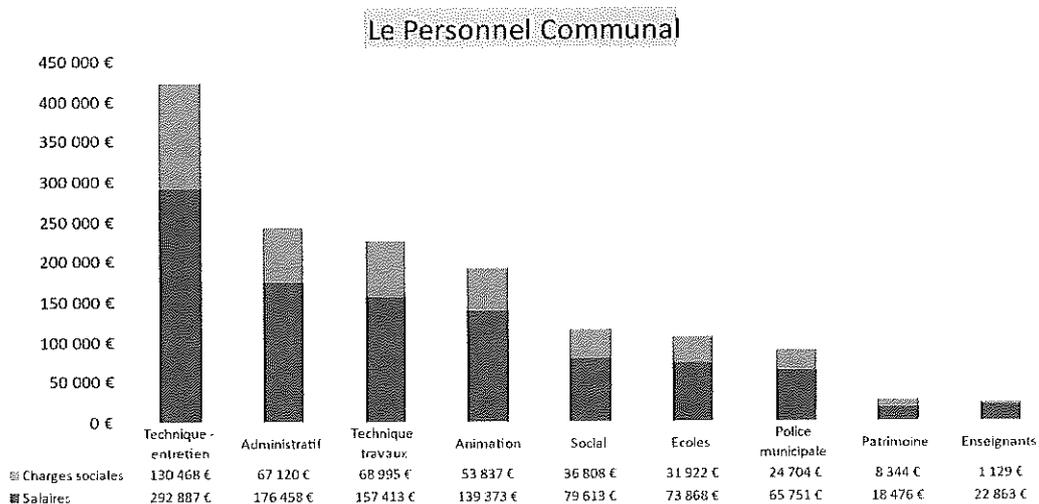
A ce budget d'investissement s'ajoute le montant de la TVA ayant grevé les investissements de l'année précédente, plus les 20 % de la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions.

C'est avec ce budget que la Métropole réalise à notre demande les travaux d'aménagements voirie, éclairage public, signalisation etc...

➤ Le personnel communal

La commune emploie pour ses différents services 44 agents.

Pour les études surveillées elle a recours aux enseignants, 7 en maternelle et 8 en élémentaire



➤ Les indemnités des élus

Article L2123-24-1-1

Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 93

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Indemnités versées aux élus en 2021		Commune	Métropole	
		Totaux brut		Totaux brut
Nom	Fonction	01/01 au 31/12	Fonction	01/01 au 31/12
DEVOISSELLE Brigitte	Maire	25 670,04	Conseillère communautaire	14.865,24
BARASCUD Bruno	Conseiller Municipal Délégué	4 247,16		
BAYLE Bruno	Conseiller Municipal Délégué	4 247,16		
CABAS Marie Hélène	Adjoint au Maire	7 234,32		
CAPO Bernard	Adjoint au Maire	7 234,32		
CHRETIEN Steve	Adjoint au Maire	7 234,32		
DEPOND Jean Pierre	Adjoint au Maire	7 234,32		
GIORGETTI Amélie	Adjoint au Maire	7 234,32		
GUEYDAN Frédéric	Conseiller Municipal Délégué	4 247,16		
JAMME Alain	Adjoint au Maire	7 234,32		
RAYMOND Christian	Conseiller Municipal Délégué	4 247,16		
ROUCAYROL Béatrice	Adjoint au Maire	7 234,32		
TOMAS Michèle	Conseiller Municipal Délégué	4 247,16		
	TOTAUX	97 546,08		14.865,24

1-2 Les recettes de fonctionnement

- Les produits ont globalement augmenté de **276.995 €**.
- Les impôts ont progressé de **252.165 €**, effet de l'augmentation des bases et du taux du foncier bâti.
- Les dotations et compensations de l'état ont diminué de **55.675 €**, dont 10.322 € pour la DGF que nous allons certainement et progressivement perdre complètement. Peut-être dès l'année prochaine.

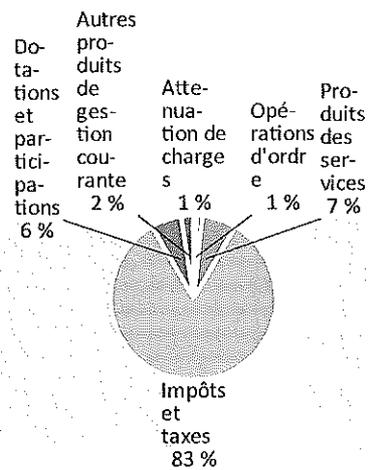
Le produit des impôts et dotations représentent **88%** des recettes de la commune.

Chapitre	Intitulé	Commentaires
013	Atténuations de charges	Remboursement des charges de personnel
70	Produits des services	Recettes domaniales, redevances
73	Impôts et taxes	Fiscalité directe (TH, TFPB, TFNPB), Fiscalité indirecte (TLPE, DMTO...), Fiscalité reversée (FPIC, AC..)
74	Dotations et participations	DGF et subventions
75	Autres produits de gestion courantes	Redevances, revenus des immeubles, produits divers de gestion courante
76	Produits financiers	Gains sur opérations de dette
77	Produits exceptionnels	Cessions
042	Reprises sur amortissements et provisions	Suppression du risque

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Montant	%
Atténuation de charges	33320	0,90
Opérations d'ordre	37506	1,01
Produits des services	165897	4,47
Impôts et taxes	3049906	82,21
Dotations et participations	227000	6,12
Autres produits de gestion courante	72611	1,96
Produits financiers	6	0,00
Autres produits exceptionnels	123621	8,37
Total des produits de fonctionnement	3709867	100,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2 - La section d'investissement

La section d'investissement ressort bénéficiaire de **303.218,02 €**

Le montant des recettes..... **711.837,79 €**

Le montant des dépenses **408.619,77 €**

Les principales dépenses de 2021 sont :

✓ Terrains de sport	17 840 €
✓ Travaux Mairie	18 616 €
✓ Bâtiments scolaires	104 279 €
✓ Autres bâtiments	19 183 €
✓ Animation du village	7 471 €
✓ Matériel informatique	45 583 €
✓ Mobilier divers	18 476 €
✓ Matériel divers	24 478 €

Equilibres Financiers	CA	CA	CA	CA	CA	Variation annuelle	
	2017	2018	2019	2020	2021	en €	en %
Recettes réelles de fonctionnement	3 282 136 €	3 344 149 €	3 426 606 €	3 380 209 €	3 673 210 €	293 001	9
Recette de gestion	3 256 436 €	3 341 803 €	3 416 874 €	3 375 167 €	3 549 583 €	174 416	5
dont fiscalité directe locale	2 379 019 €	2 436 541 €	2 529 770 €	2 567 991 €	2 803 452 €	235 461	9
dont dotations et participations	318 510 €	323 008 €	281 379 €	282 674 €	227 000 €	-55 674	-20
Dépenses réelles de fonctionnement	2 929 451 €	2 961 519 €	3 049 519 €	3 001 986 €	3 203 916 €	201 930	7
Dépenses de gestion	2 920 165 €	2 953 318 €	3 042 447 €	2 990 378 €	3 184 246 €	193 868	6
dont dépenses de personnel	1 313 186 €	1 415 305 €	1 483 670 €	1 476 081 €	1 511 226 €	35 145	2
Épargne de gestion	336 271 €	388 485 €	374 427 €	384 379 €	365 337 €	-19 042	-5
frais financiers	9 286 €	8 201 €	7 072 €	7 108 €	4 379 €	-2 729	-38
charges exceptionnelles et provisions	1 700 €	2 346 €	7 932 €	-158 €	15 291 €	15 449	NS
Épargne brute (CAF)	328 685 €	382 630 €	375 287 €	377 523 €	383 594 €	6 071	2
Amortissement du capital de la dette	26 790 €	27 875 €	29 003 €	30 178 €	31 400 €	1 222	4
Épargne nette	301 895 €	354 755 €	346 284 €	347 545 €	352 194 €	4 649	1
Dépenses d'investissement	594 127 €	647 155 €	958 319 €	437 515 €	339 796 €	-97 719	-22
Recettes d'investissement	152 635 €	135 207 €	237 576 €	310 019 €	343 832 €	33 813	11
En cours de la dette	212 716 €	184 841 €	155 838 €	125 660 €	94 427 €		

C - Projection sur le BP (budget primitif) 2022

1 - Charges à caractère général

Après ajustement des postes faisant apparaître des écarts significatifs en 2021, nous proposerons un BP 2022 sensiblement égal à celui de 2021.

Ce budget tiendra compte de l'augmentation du coût des énergies et de l'évolution de la crise sanitaire qui nous laisse entrevoir un retour à la normale de la vie culturelle, associative et festive.

Une volonté de maîtrise des dépenses est déjà engagée et se poursuivra en 2022 (économie d'eau, d'électricité, groupement d'achats, révision des contrats, etc...).

2 - Salaires et charges du personnel

Des modifications vont intervenir cette année :

- Départ à la retraite d'une secrétaire et recrutement en cours
- Embauche d'un agent (ASVP)

3 - Autres charges de gestion courante

Peu de changement dans ce chapitre en dehors des subventions qui seront affectées ultérieurement après étude des dossiers déposés par les associations.

4 - Les produits et services

La reprise des activités devrait nous permettre de retrouver un montant des recettes normales.

5 - Les impôts et taxes

Les bases d'imposition, fixées par l'état et servant au calcul de la taxe foncière, devraient augmenter sensiblement cette année avec une prévision à 3,4%. Ceci est dû à la forte hausse du coût de la construction qui est un indice référent.

Nous sommes en attente de la notification des nouvelles bases qui nous permettra de déterminer les impôts à percevoir.

La DGF, et en général les dotations de l'état sont à la baisse. Nous devons en tenir compte.

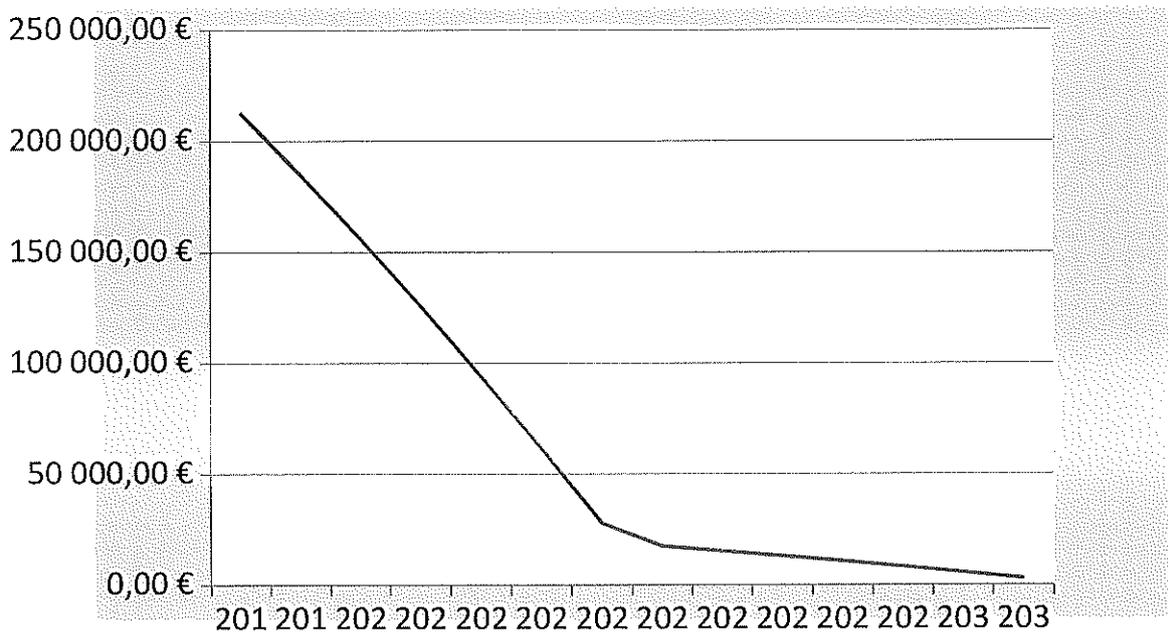
Le taux du foncier bâti a été augmenté de 2 points en 2021. Il ne bougera pas en 2022.

6 - Les emprunts

A ce jour, il reste deux emprunts

Objet de l'emprunt	Date de création	Dernière échéance	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité de remboursement
Bâtiment place des Grèses	06/01/2010	06/10/2031	40 000,00 €	23 206,10 €	8 749,20 €
Salle culturelle Dévezou	05/04/2004	05/01/2024	457 000,00 €	71 053,39 €	33 158,96 €
				94 259,49 €	41 908,16 €

Extinction de la dette en l'absence de nouveaux emprunts



D - Les projets d'investissement pour 2022

- La construction d'une salle réservée à l'enseignement de la musique sur le site du DEVEZOU. Le permis est accepté, les appels d'offre sont lancés et les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année.
- L'installation de 8 nouvelles caméras.
- La rénovation énergétique des écoles. Le dossier est très avancé, les demandes de subventions sont faites.
- Les travaux de la cantine devraient être terminés pendant les vacances scolaires de l'été.
- La rénovation des aires de jeux à l'école et sur l'esplanade des Aigueillères
- Le terrain de Padel est terminé.
- L'achat de mobilier urbain (bancs) et divers travaux sur les bâtiments publics.